



## **Signature de la Charte sur le Handicap 23 mai 2008**

Madame la Ministre,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers amis,

Tous les universitaires français sont, comme vous Madame la Ministre, engagés dans la bataille mondiale de l'intelligence et de l'innovation. C'est notre métier, nous l'avons choisi, et former les jeunes et inventer les concepts de l'avenir sont notre quotidien. Nous saluons donc l'effort budgétaire exceptionnel que l'État consent pour fortifier le système d'enseignement supérieur et de recherche ! C'est un investissement républicain considérable qu'il nous faut maintenant rendre efficace.

Les grandes écoles, et le continuum classes préparatoires - grandes écoles, participent totalement à cet effort :

Nous formons des jeunes remarquables dont l'employabilité, en France et à l'étranger, dans les laboratoires de recherche aussi bien que dans les entreprises est garantie. La formation généraliste à large spectre de connaissances scientifiques et de compétences opérationnelles, dans un processus continu du baccalauréat au grade de master est donc un véritable succès.

Nos établissements font preuve d'une activité de recherche considérable ; plus de 200 millions d'euros de contrats, près de 2500 doctorats soutenus chaque année par des jeunes formés dans nos laboratoires de recherche, soit 23% du total du flux des thèses, et 40% du flux dans nos domaines de compétences. De plus, nos docteurs, formés dans un espace où la pertinence est une obsession, se placent infiniment mieux que les autres.

Ajoutons que ceux qui prétendent que les classes préparatoires ou les grandes écoles sont chères ne sont jamais sortis de l'hexagone :

Dans certaines universités internationales, un étudiant de premier cycle généraliste de haut niveau coûte 100 000 dollars par an, alors qu'un élève de classes préparatoires coûte 13 000 euros par an.

Par ailleurs, les analyses de l'IREDU ont montré, qu'en raisonnant en terme de diplômés de niveau Bac + 5, les coûts de formation des universités et des grandes écoles étaient les mêmes : entre 60 000 et 70 000 euros ce qui est modeste.

---

Nous partageons, avec vous et tous les élus, l'ambition d'accélérer l'ascenseur social, pour que la République bénéficie de tous ses talents.

C'est pourquoi dès 2003, nous avons proposé à François Fillon, alors ministre de l'éducation nationale, de signer la charte pour l'égalité des chances, initiative à laquelle la CPU et la CDEFI se sont associées. Aujourd'hui plus du quart des membres de notre conférence développent différents dispositifs qui permettent aux collégiens et lycéens de milieu défavorisé de se projeter dans l'avenir auquel ils ont droit.

En effet ne nous y trompons pas, les CSP des diplômés de niveau master ne sont pas différentes dans les grandes écoles et les universités et les trois quarts d'entre eux ont l'un des deux parents en position d'encadrement... C'est donc bien la capacité à se projeter dans l'avenir, ou l'aptitude à suivre des parcours difficiles malgré un handicap social, qu'il faut considérer pour rétablir l'équité républicaine. La différence des CSP entre des populations d'étudiants différentes n'est pas une observation pertinente même si je parle de chiffres moyens et si certaines universités réalisent des prouesses dans des territoires sensibles.

---

Nous estimons comme vous que l'investissement de la France dans la préparation du monde de demain est insuffisant. A nouveau, je tiens à rendre hommage à votre ministère d'avoir pris des décisions courageuses. Mais cela ne suffit pas : il faut donner aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche une véritable autonomie et les moyens de leur développement.

Laissons donc les partenaires inventer les formes appropriées de leur coopération et choisir librement l'un des quatre statuts de PRES prévus par la loi. Le fait que l'administration centrale manifeste sa préférence pour l'un d'entre eux et feigne d'ignorer l'existence des structures qui n'ont pas choisi le statut d'EPCS n'est pas cohérent avec la notion d'autonomie.

Laissons aussi au rang de l'histoire les différences liées aux statuts administratifs et juridiques des établissements. Quand l'État a réquisitionné l'appellation master, libre d'usage ailleurs sur la scène internationale, nous avons accepté cette décision sous réserve que TOUS les établissements aient le droit de déposer des dossiers de demande d'habilitation à délivrer les masters, quels qu'ils soient. Plusieurs ministres se sont engagés devant nous à ce que seule l'excellence soit prise en compte pour évaluer la capacité d'un établissement à délivrer ces diplômes. Votre administration récuse pourtant toujours, sur la seule base statutaire, le droit de certains de nos membres à délivrer ces diplômes, et des collaborations écoles universités, appelées par nos vœux comme par les vôtres, ont été cassées à cause de ces déséquilibres.

Arrêtons de croire que l'efficacité et la notoriété d'un établissement sont proportionnelles à sa taille et que l'intégration dans une seule et même forme institutionnelle soit le seul moyen pour travailler intelligemment ensemble... Je ne suis pas certain que *big is beautiful* et je crois plus que *quick is beautiful*. Qui jouit de la plus grande notoriété internationale ? L'Université de Mexico avec ses 200 000 étudiants, ou Harvard avec ses 20 000 étudiants et l'INSEAD avec ses 1000 étudiants ? La véritable question à l'échelle internationale est celle de l'intensité critique, à savoir du budget par diplômés, ou du nombre de professeur par étudiant, et, en cette matière, les établissements français, et je dis bien tous les établissements, sont dans un rapport de cinq à dix face à leurs principaux concurrents mondiaux. Bien entendu quand l'intensité critique est atteinte, la taille joue alors son rôle, car la marque ombrelle des différents collèges bénéficie de l'autonomie et de l'excellence de chacun.

Malgré les efforts budgétaires importants que vous avez consentis, la France parviendra à peine à investir plus de fonds publics pour un étudiant que pour un lycéen...

Augmentons donc les possibilités de financement de l'enseignement supérieur par les entreprises qui bénéficient de 90% d'exonération fiscale quand elles achètent une œuvre appartenant au patrimoine historique de la

France mais seulement de 60% quand elles investissent dans la création des trésors de demain, c'est-à-dire l'intelligence et la recherche. Un alignement de 60% à 90% permettrait à des entreprises exigeantes, soucieuses de formations pertinentes pour l'emploi, et de recherche conduisant à des innovations, de participer plus largement au financement des établissements. Il transformerait ainsi à la fois l'équation économique et la culture partenariale.

Osons poser la question des droits d'inscription, tels que les pratiquent les écoles de management et les écoles d'ingénieurs privées. A partir d'un certain niveau de formation, l'enseignement doit, en effet, être considéré comme un investissement dont le retour se mesure par la différence des rémunérations avec ou sans diplômes... Des statistiques ont par ailleurs montré que les CSP des parents étaient identiques entre les diplômés des universités, des grandes écoles à frais de scolarité faibles et des grandes écoles à droits de scolarité significatifs, sous réserve que des dispositifs adaptés de bourses et d'emprunts soient mis à disposition.

---

Vous l'aurez compris, Madame la ministre, tout ce qui nous semble inefficace crée chez nous un sentiment de rejet, tout simplement parce que, comme tous les universitaires de France, nous agissons avec peu de moyens et obtenons de vrais résultats. Nous partageons par ailleurs avec vous la même ambition pour la Nation, et les grandes écoles, et la Conférence des Grandes Écoles qui les représente, souhaitent mettre toutes leurs compétences au service des jeunes, de l'excellence, de l'innovation et du développement de la France. Nous sommes à votre disposition pour servir de champ d'expérimentation.

J'espère donc que nous aurons l'occasion de discuter plus longuement de ces sujets lors d'une rencontre spécifique.

---

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour signer la Charte sur le handicap, thème qui avec l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur, et l'égalité des chances hommes femmes sont autant de preuves de l'engagement citoyen des membres de la Conférence des Grandes Écoles.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées, souligne l'importance de l'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur. On dénombre cependant moins de 10 000 étudiants handicapés, dont une centaine en thèse, dans l'ensemble de l'enseignement supérieur...

Le déroulement des études des personnes handicapées et celles des élèves issus de milieux sociaux défavorisés présentent des similitudes notables : une première sélection au passage de la 3ème à la 2nde, puis une autre après le bac, les conduisent à opter de préférence pour des filières courtes. Le même phénomène d'autocensure éloigne donc de bons éléments des qualifications de haut niveau garantissant l'employabilité alors même que les progrès technologiques permettent à maints handicapés de s'insérer dans le monde du travail avec une mission à la hauteur de leurs compétences.

Permettre aux jeunes handicapés de se projeter dans l'avenir auquel ils ont droit, c'est donc d'abord les convaincre que leur diplôme d'enseignement supérieur sera un viatique pour un poste en entreprise. Les grandes écoles et les « missions handicap » des entreprises doivent donc œuvrer ensemble dans ce cadre. Par ailleurs, les partenariats avec les associations spécialisées sont nécessaires pour identifier les besoins des étudiants handicapés, sans oublier qu'ils sont d'abord étudiants, et donc pour trouver les compétences indispensables à l'efficacité d'un enseignement adapté.

Le rôle des établissements d'enseignement supérieur ne doit cependant pas se cantonner à faciliter l'accueil des étudiants handicapés. Au-delà des discours, ce que retiennent les jeunes, ce sont les attitudes et les comportements, et l'exemplarité des directeurs, critère important dans une entreprise, l'est encore plus quand ils sont sous le regard des décideurs de demain. Les grandes écoles, en particulier, doivent donc être irréprochables en ce qui concerne l'emploi des travailleurs handicapés.

À elles aussi de développer les recherches et les transferts de technologies permettant d'améliorer le mode de vie des citoyens handicapés, d'approfondir les notions de domotique, de maison intelligente, d'inclure le facteur du handicap dans leurs travaux sur les interfaces homme-machine, le design industriel ou l'interopérabilité des systèmes. Que de services pourraient être rendus aux handicapés moteurs par exemple si les interfaces qui les aident à piloter les appareils domestiques leur étaient aussi secourables au sein de la cité ou dans les transports en commun !

La diversité est source d'essor intellectuel et de richesse collective. Modifions notre regard sur les handicapés ! Leur façon de travailler, leurs modes d'acquisition de connaissances peuvent bousculer nos automatismes et nous amener à des progrès bénéfiques pour tous : Ainsi, enseigner à un non voyant oblige-t-il un enseignant à réfléchir en profondeur à ses méthodes pédagogiques. Ainsi, les études ergonomiques nécessaires à l'adaptation du poste de travail pour un handicapé moteur peuvent aboutir à le rendre moins pénible pour tout un chacun...

C'est dans ce cadre que je suis très heureux de signer avec vous une Charte qui matérialisera publiquement notre engagement envers l'insertion des étudiants en situation de handicap, avec notamment la désignation d'un référent handicap dans chaque école. Ce référent, placé au cœur du dispositif d'accueil et de suivi, affirmera ainsi notre volonté de contribuer à un meilleur accompagnement des étudiants en situation de handicap et de favoriser aussi bien leur autonomie que le respect de l'égalité des chances dans leurs études par rapport aux autres étudiants.

Je vous remercie de votre attention.